

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

UrbanThink@ est une plateforme en ligne dédiée au développement et à la mise à disposition de solutions digitales d'aide à la transition écologique et énergétique pour les secteurs à fort potentiel de décarbonation tels que :

- L'aménagement durable des territoires (ThinkCities®)
- L'énergie solaire (Athénergie®)

UrbanThink@ est développée et commercialisée par la société KINTSUGI-LOWCARBON (ci-après « K-LC ») (filiale du Groupe SETUR), Société par actions simplifiée à associé unique, dont le siège social est 16, RUE DE LA CROIX AUX POTIERS - 35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE, enregistrée au RCS de RENNES sous le numéro 898 755 434. Numéro de TVA : FR 91898755434

Modalités de contact :

N° Téléphone Service Client : (+33)2 90 02 79 46

Email : contact@UrbanThink.eu

0. DEFINITIONS

Client	Désigne les personnes physiques ou morales désirant accéder et utiliser la Plateforme UrbanThink@
Conditions Générales de vente ou CGV	Désigne le présent document
Conditions Particulières	Désigne les éventuels documents contractuels spécifiques passés entre K-LC et le Client, dont le contenu peut préciser ou déroger aux présentes CGV (notamment devis, bon de commande, ...)
Partie(s)	Désigne collectivement ou individuellement la société K-LC ou le Client
Plateforme <u>URBANTHINK@</u> ou Plateforme	Désigne la plateforme en ligne (en mode SaaS) dédiée au développement et à la mise à disposition de solutions digitales d'aide à transition écologique et énergétique pour les secteurs à fort potentiel de décarbonation, développée par la société K-LC
Solution(s) logicielle(s)	Désigne-la ou les solutions digitales proposées par l'intermédiaire de la Plateforme UrbanThink@ et notamment les solutions ThinkCities et Athénergie
Tiers	Désigne toute personne physique ou morale, extérieure au présent Contrat.

1. OBJET ET APPLICABILITE DES CGV

K-LC concède au Client qui l'accepte, le droit non-exclusif et non cessible d'accéder et utiliser une ou plusieurs des Solutions logicielles disponibles sur sa Plateforme **UrbanThink@**, moyennant, selon la ou les Solution(s) logicielle(s) concernée(s), le paiement d'un forfait de mise en place et/ou d'un abonnement annuel.

Ce droit concédé au Client inclut également l'hébergement et la maintenance informatique de la Plateforme et des Solutions logicielles par la société K-LC ou ses prestataires.

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations réalisées par KLC, via sa Plateforme **URBANTHINK@**. L'acceptation du devis vaut acceptation des présentes CGV.

Les Clients reconnaissent avoir pris connaissance des présentes CGV, en acceptant les termes sans réserve, et renoncer de ce fait à se prévaloir de tous documents contraires, et notamment de leurs propres conditions générales qui seront inopposables à K-LC.

En cas de contradiction, les stipulations des éventuelles Conditions Particulières conclues entre les parties (devis, descriptif détaillé du prix lié au choix du Client,...) l'emportent sur les stipulations des présentes CGV.

2. DEVIS ET COMMANDE

Le Client peut contacter K-LC pour demander l'établissement d'un devis, en précisant la ou les Solutions Logicielles auxquelles il souhaite avoir accès, ainsi que le nombre d'accès utilisateur qu'il souhaite mettre en place.

Sauf indications contraires, nos devis ne nous engagent que pendant la période de 3 mois qui suit la date de leur établissement.

Toute demande de prestations doit faire l'objet d'une commande en bonne et due forme établie par le Client. Les prestations ne seront entreprises qu'après réception de la commande qui devra comporter a) le numéro du devis établis par K-LC b) la date c) la désignation des Solutions concernées d) l'identité et la qualité du signataire e) le nombre d'accès utilisateur demandé f) les coordonnées complètes de facturation g) le cachet commercial (le cas échéant).

Si le Client n'est pas le destinataire de la facturation, un engagement préalable et écrit de la part de la personne chargée du règlement de la commande est nécessaire. A défaut le Client sera le destinataire de la facturation et en sera le redevable

3. ACCES AUX SOLUTIONS URBANTHINK@

Les Solutions Logicielles dont l'accès est autorisé par K-LC au Client sont mises à disposition de celui-ci à la date de signature, en ligne, via la Plateforme **UrbanThink@**.

K-LC fournira au Client toutes les informations nécessaires à l'accès à la Plateforme URBANTHINK@ et à ses Solutions logicielles, notamment en lui communiquant les identifiants et mots de passe nécessaires à la connexion.

Le Client pourra accéder aux Solutions logicielles sur la Plateforme UrbanThink@ au travers un ou plusieurs comptes personnels qu'il aura au préalable demandé à K-LC de créer. Le Client devra remplir un formulaire d'inscription pour la première connexion et renseigner les champs proposés. Afin que le Client puisse accéder aux Solutions logicielles lors de la première utilisation, K-LC lui fournira des codes temporaires pour cette première connexion.

La création du compte supposera de la part du Client la transmission d'un identifiant (email), d'un nom, d'un prénom, et d'un mot de passe renforcé en conformité avec les recommandations de la CNIL (nombre, caractère spécial, ponctuation, majuscule, plusieurs lettres ou mots).

4. CONFIDENTIALITE

Le personnel de K-LC est tenu à l'observation d'une totale discrétion et, de ce fait, s'interdit de communiquer à des tiers, sans accord du Client, tout document ou renseignement concernant la nature, le résultat des travaux exécutés via la Plateforme UrbanThink@.

A l'exception des informations dans le domaine public, toutes les informations transmises par le Client sur la Plateforme UrbanThink@ sont considérées comme strictement confidentielles.

K-LC s'engage à observer la plus stricte confidentialité à l'égard des informations confidentielles, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité, à l'égard notamment de leur personnel permanent ou temporaire ainsi que des tiers, en particulier des sous-traitants.

K-LC s'engage à respecter la présente clause de confidentialité, pendant toute la durée du présent contrat.

5. DISPONIBILITE

Le Client reconnaît la possibilité d'aléas techniques inhérents au réseau, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. Malgré ses meilleurs efforts, K-LC ne peut s'engager sur la continuité ou la qualité des services proposés sur la Plateforme UrbanThink@. K-LC ne pourra ainsi être considéré comme responsable en cas d'indisponibilité prolongée de la Plateforme URBANTHINK@ ou de dysfonctionnement altérant la qualité des Solutions logicielles.

Afin d'en assurer la maintenance, ou pour toute autre raison, K-LC pourra interrompre, suspendre momentanément ou modifier sans préavis l'accès à tout ou partie de la Plateforme, sans que l'interruption n'ouvre droit à aucune obligation ni indemnisation. Toutefois, K-LC s'engage à mettre en œuvre tous les efforts pour ne pas rendre indisponible la plateforme pendant une durée de plus de 48 heures ouvrées.

K-LC ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de

cette indisponibilité sur les activités du Client.

Le Client s'engage à informer K-LC dans les plus brefs délais, de toute difficulté rencontrée au cours de l'utilisation de la Plateforme. À cet effet, K-LC met à leur disposition une adresse de contact leur permettant de communiquer avec le service en charge de la Plateforme UrbanThink@ : [contact@urbanthink.eu

6. MAINTENANCE

La maintenance de la Plateforme UrbanThink@ et de ses Solutions logicielles consiste en une maintenance préventive, passant par des vérifications régulières du bon fonctionnement de la Plateforme, et une maintenance curative, tendant à identifier les pannes qui pourraient survenir et à y remédier dans les meilleurs délais.

La maintenance curative comprend : le diagnostic quant au fonctionnement de la Plateforme et de ses Solutions logicielles et la correction des éventuelles anomalies de fonctionnement.

Le terme « anomalies » sera entendu comme un fonctionnement non conforme aux spécifications mentionnées dans la documentation fournie au Client.

K-LC se réserve le droit exclusif de corriger les erreurs, conformément à l'article L. 122-6-1 I du code de la propriété intellectuelle.

Il est expressément convenu que le Client s'interdit de corriger par lui-même toute anomalie quelle qu'elle soit, K-LC se réservant seul ce droit.

Des mises à jour seront fournies périodiquement au Client, et directement implémenté sur la Plateforme.

Le Client informera K-LC par téléphone ou par courriel de toute anomalie de fonctionnement de la Plateforme.

La maintenance sera effectuée par les services de K-LC ou de son prestataire désigné. En cas de dysfonctionnement, difficulté ou incident, le CLIENT peut adresser à K-LC, une demande d'intervention comportant la meilleure description possible de l'incident rencontré. Le service de maintenance peut être contacté par téléphone (+33)2 90 02 79 46 ou message électronique envoyé à l'adresse suivante contact@urabnthink.eu.

Le service de maintenance prend en charge la résolution des Anomalies du lundi au vendredi hors jours fériés, dans une plage horaire comprise entre 8h30 heures et 18h30 heure.

Le service de maintenance adressera au Client un accusé de réception de la demande d'intervention comportant une première description de l'incident, sa qualification éventuelle en anomalie, son état de traitement et le numéro de ticket. Le délai maximum de prise en compte des demandes d'intervention est de 48 heures (jours ouvrés uniquement).

K-LC n'est pas responsable de la maintenance dans les cas suivants :

- Refus du Client de collaborer dans la résolution des anomalies ;
- Utilisation de la Plateforme URBANTHINK@ par le Client de manière non-conforme ;
- Manquement du Client à ses obligations

- contractuelles ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ;
- Acte volontaire de malveillance, dégradation, sabotage.

La prestation de maintenance pourra toutefois être fournie par K-LC, dans les cas précités, après accord signé des Parties moyennant une redevance spécifique et supplémentaire, facturée séparément, et dont le montant sera fixé par accord des Parties.

7. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Le Client est propriétaire de l'ensemble des données qu'il utilise dans le cadre de l'exécution du présent Contrat.

K-LC est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle rattachés à tout élément de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles. Elle conserve la pleine et entière propriété des droits sur la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles, ainsi que toutes les prérogatives qui s'y rattachent.

Les présentes CGV ne confèrent à K-LC aucun droit de propriété sur les données.

Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur la Plateforme **URBANTHINK@** et ses Solutions logicielles. L'accès à la Plateforme fourni par K-LC ne saurait s'interpréter comme une cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

En conséquence, le Client s'interdit de :

- copier, imprimer, transférer, transmettre ou afficher tout ou partie de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles ;
- vendre, louer, sous-licencier ou distribuer de quelque façon que ce soit la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles ;
- modifier et/ou fusionner tout ou partie de la Plateforme **UrbanThink@** ou de ses Solutions logicielles dans d'autres programmes informatiques ;
- compiler la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles, les décompiler, les désassembler, les traduire, les analyser, procéder au reverse engineering ou tenter d'y procéder, sauf dans les limites autorisées par la loi.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits résultant du présent Contrat, que ce soit dans le cadre d'une cession temporaire, d'une sous-licence ou de tout autre contrat prévoyant le transfert des droits et obligations.

Au titre des dispositions du Code civil relatives à la garantie d'éviction, K-LC déclare et garantit que la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles sont originales au sens du Code de la Propriété intellectuelle, et qu'il est titulaire des droits de Propriété intellectuelle. Il garantit également que la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

8. RESPONSABILITES ET GARANTIE

8.1 Les Parties s'engagent à exécuter leurs obligations contractuelles avec tout le soin possible.

En cas de faute prouvée par le Client, K-LC ne sera tenu que de la réparation des conséquences pécuniaires directes et prévisibles de ses manquements à ses obligations contractuelles. K-LC ne pourra être tenu responsable des pertes ou dommages indirects subis par le Client, notamment la baisse du chiffre d'affaires, ou la perte de Clientèle. K-LC ne sera en aucun cas responsable des dommages subis par les tiers.

En tout état de cause, la responsabilité de K-LC sera limitée au montant annuel de sa rémunération au titre des présentes CGV.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2224 du Code civil, toute action, contestation ou demande de toute nature du Client vis-à-vis de K-LC, relative à leur relation contractuelle, devra intervenir dans un délai maximum d'un (1) an à compter de la survenance du fait générateur de l'action, la contestation ou la demande, sous peine d'irrecevabilité par prescription, et ce, sous réserve de la réglementation applicable.

8.2 Le Client reconnaît qu'il n'est pas possible de garantir que la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles satisferont à des exigences de performances unilatéralement déterminées par lui ou qu'il fonctionnera sans discontinuité ni bogue.

K-LC garantit au Client une jouissance paisible de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles de son fait personnel.

K-LC garantit au Client qu'il détient l'intégralité des droits lui permettant de conclure le Contrat.

À ce titre, K-LC déclare être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles.

K-LC garantit notamment :

- que la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante ;
- qu'il a respecté et respectera les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment droit d'auteur, droit sur les dessins et modèles, sur les brevets et sur les marques.

À ce titre, K-LC s'engage à défendre le Client à ses frais contre toute action en violation de droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle intentée par un tiers, et portant sur la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles, sous réserve d'en avoir été avertie immédiatement par écrit par le Client et que la prétendue violation ne résulte pas du fait du Client.

K-LC sera seul maître de la manière de conduire l'action et aura toute latitude pour transiger ou poursuivre toute procédure de son choix. Le Client devra fournir toutes les informations, éléments et assistance nécessaires à K-LC pour lui permettre de mener à bien sa défense ou de parvenir à un accord transactionnel.

Si tout ou partie de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles sont reconnues par une décision de justice définitive constituer une contrefaçon ou si K-LC estime qu'il est vraisemblable que la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles, en tout ou partie, soient considérées comme étant contrefaçon, K-LC pourra, à son choix, soit procurer au Client une Solution non contrefaisante ayant les mêmes fonctionnalités, soit obtenir le droit pour le Client de continuer à utiliser et exploiter la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles, soit rembourser au Client le prix perçu au titre du présent Contrat.

K-LC n'encourra aucune responsabilité si une action en justice est fondée sur :

- L'utilisation par le Client de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles non conforme aux dispositions contractuelles
- Toute modification ou altération de la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles par le Client
- L'intégration de la Plateforme **URBANTHINK@** et ses Solutions logicielles avec un système ou tout programme informatique fourni par un tiers sans l'accord de K-LC.

8.3 Il est expressément rappelé que la société K-LC n'a pas, dans le cadre de la mise à disposition des Solutions Logicielles via la Plateforme, la qualité de constructeur au sens des articles 1792 et suivants du Code Civil. En conséquence, la garantie décennale n'a pas vocation à s'appliquer aux présentes prestations.

9. CONDITIONS FINANCIERES

Tous nos prix sont établis hors taxes. Ils sont majorés des taxes en vigueur, à la charge du Client. La TVA est acquittée sur les encaissements.

Le tarif pour l'accès à la Plateforme **UrbanThink@** et ses Solutions logicielles est composé d'un forfait de mise en place et d'un abonnement annuel. K-LC propose différentes formules d'abonnement en fonction des besoins des Clients.

Sauf stipulation contraire dûment précisée et justifiée à la commande, nos interventions sont facturées au Client.

Les modalités de paiement peuvent varier en fonction de la Solution Logicielle concernée.

Pour la solution ThinkCities, le montant de la redevance sera payé annuellement par le Client, avant la date anniversaire du contrat.

Pour Athénergie, le montant de la redevance sera payé mensuellement ou annuellement par le Client, en fonction de l'accord entre les Parties, avant la date anniversaire du contrat.

En tout état de cause, le paiement est comptant. A défaut de paiement du montant de la redevance avant la date anniversaire du contrat, l'accès à la Plateforme sera automatiquement suspendu.

Tout retard de paiement donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement

de pénalités de retard sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, sans que le taux applicable puisse être inférieur à 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire susvisée, K-LC pourra demander une indemnité complémentaire sur justification.

Aucune facturation ne pourra être contestée, passé 30 jours après son émission. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures.

10. DUREE – RESILIATION

La durée minimum d'un abonnement varie en fonction de la Solution Logicielle concernée (1 an pour la solution ThinkCities, et de 1 mois ou 1 an en fonction de l'accord entre les Parties, pour la solution Athénergie).

L'abonnement est reconductible par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant le terme en cas d'abonnement annuel, et quinze jours avant le terme, en cas d'abonnement mensuel. L'arrêt de l'abonnement entraîne la fin des relations contractuelles et la suppression de l'accès du Client à la Plateforme et à ses Solutions logicielles.

Par ailleurs, la relation contractuelle pourra être résiliée de plein droit et sans formalités par l'une des Parties en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations aux termes du Contrat, si ce manquement n'est pas corrigé dans un délai de 10 jours suivant réception par la Partie en manquement d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant ce manquement et sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels la Partie ayant pris l'initiative de la résiliation pourrait prétendre.

En cas de cessation des présentes relations contractuelles et ce, pour quelque raison que ce soit, l'accès du Client à la Plateforme **UrbanThink@** sera immédiatement supprimé. Les sommes déjà versées par le Client à K-LC resteront dues.

11. REVERSIBILITE

La réversibilité a pour objectif de permettre au Client de récupérer l'ensemble de ses données et informations dans leur intégralité et leur intégrité à l'issue de la relation contractuelle. La restitution ne concernera toutefois pas, pour des raisons techniques, les cas d'usages scénarisés obtenus via les Solutions Logicielles.

A l'issue de la relation contractuelle, K-LC s'engage à restituer ou à détruire ou à restituer, au choix du Client, à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de trois (3) mois à compter de la demande, l'ensemble des données appartenant au Client, sous un format standard lisible sans difficulté (fichiers .csv, KML, PDF ou Excel).

A défaut de choix du Client, K-LC conservera les données pour une durée maximale de 3 ans. Il procédera à leur destruction à tout moment à la demande du client, et au plus tard à l'expiration de ce délai de 3 ans. En cas de demande de

restitution tardive (après un délai de 30 jours à compter de la fin de la relation), K-LC sera amené à facturer au Client cette extraction des données.

Le Client s'engage à collaborer avec K-LC afin de faciliter la phase de réversibilité.

12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

12.1 K-LC, en tant que responsable de traitement, est susceptible de collecter des informations se rapportant à des Clients personnes physiques identifiées ou identifiables (des « données personnelles »). K-LC peut collecter et traiter différents types de données personnelles notamment des données d'identification (nom, prénom, date de naissance, fonction, email, adresse etc.) et des données financières (numéro de compte bancaire).

12.2 K-LC s'engage à collecter et traiter toute donnée personnelle en conformité avec la réglementation en vigueur applicable (notamment la loi n°78-17 du 7 janvier 1978 et RGPD).

12.3 La collecte de données personnelles auprès du Client personne physique est basée sur l'exécution du contrat qui lie le Client à K-LC et a notamment pour objectifs la bonne gestion des relations contractuelles et de l'accès à la Plateforme.

12.4 Les données personnelles collectées et traitées seront conservées pendant la durée de la relation contractuelle et pendant une durée de cinq (durée de la prescription applicable) à compter de la fin de la relation, sauf si une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ou, pour une période plus courte, si le Client personne physique a exercé un de ses droits.

12.5 L'accès aux données est limité aux sociétés du Groupe SETUR. Les données recueillies pourront être communiquées à des tiers, liés à l'entreprise par contrat, pour l'exécution des tâches sous-traitées nécessaires à l'exécution et à la gestion de la commande, sans qu'aucune autorisation du Client personne physique ne soit nécessaire.

K-LC prend toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité et la confidentialité des données. L'hébergement des données, ainsi que la sauvegarde des copies du serveur est effectuée entièrement en France. De plus, un certificat SSL est en place pour crypter les données.

12.6 Le Client personne physique bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore à la limitation du traitement. Il peut également s'opposer au traitement de ses données personnelles, pour des motifs légitimes.

Pour faire valoir leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter la société K-LC par courriel à l'adresse [contact@urbanthink.eu] ou par courrier postal à l'adresse :

K-LC – SETUR

16 rue de la croix aux potiers
35131 Chartres-De-Bretagne

Mise à jour des CGV , le 24 août 2021.

Le délégué à la protection des données ou (DPO) chez K-LC

K-LC

16 Rue de La Croix aux Potiers 35131 Chartres-de-Bretagne

Tel : (+33)2 90 02 79 46

est Olivier PEAU

Tél : 0612033600 - E-mail : Opeau@urbanthink.eu

Pour toute information complémentaire ou réclamation, les personnes physiques concernées peuvent contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

13. RECLAMATIONS

La procédure de réclamation, de gestion des appels et des plaintes sera transmise au Client sur simple demande de sa part auprès de K-LC.

14. DROIT APPLICABLE- ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Seule la loi française est applicable. Toutes les poursuites concernant les litiges découlant des relations contractuelles doivent être intentées par devant le Tribunal du ressort du siège social de la société K-LC, soit les Tribunaux de Rennes.

15. COORDONNEES

Les questions concernant les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation devraient nous être envoyées à contact@UrbanThink.eu.